



Marché public. Les experts-comptables au secours des PME

Afin d'aider les PME à surmonter les difficultés majeures qui les empêchent encore parfois de se lancer dans l'obtention de marchés publics, les Experts comptables ont rédigé « un Guide opératoire pour la réponse des PME à la commande publique » portant sur l'accompagnement par les experts-comptables des entreprises dans cette démarche. La préface de ce document souligne qu'il a « pour objectif de mieux faire connaître le champ d'application de la commande publique aux PME, afin de les familiariser avec les règles qui sont applicables et de les inciter à répondre plus souvent aux procédures des marchés publics lancées par les administrations (Etat, collectivités locales, établissements publics nationaux et établissements publics locaux) ». En effet, comme le signale Jean-Christophe Martin Directeur de la DCASPL (Direction du Commerce, de l'Artisanat, des Services et des Professions Libérales), « plus de 2,4 millions d'entreprises peuvent bénéficier, aujourd'hui en France, des nouvelles dispositions du code des Marchés version 2006 » car « les pouvoirs publics et les organisations professionnelles nationales ont eu à cœur de simplifier le code des Marchés en permettant aux PME et aux TPE de



pouvoir accéder à la commande publique ». 2,4 millions d'entreprises peuvent bénéficier des nouvelles dispositions du code des Marchés. Ce document, « une publication pédagogique et pragmatique » a pour objectif de devenir « un 'facilitateur' pour l'entreprise » et « une référence pour l'expert-comptable ». La préface de ce guide souligne que

les experts-comptables « sont les conseillers quotidiens dans les domaines comptable et financier » et les accompagnateurs de l'entreprise dans l'accès à la commande publique. Il rappelle également que « le code des Marchés Publics est, aujourd'hui, résolument pro-PME » et que « la profession des experts-comptables est sans aucun doute le meilleur vecteur pour faire pas-

ser un tel message auprès de ces entreprises ». Ils doivent notamment les aider à lever les freins pour se lancer dans les marchés publics : « le manque d'information et de connaissances des offres, la difficulté à trouver l'information, à se faire référencer » ; « la complexité de la procédure de réponse » ; ou « le manque de trésorerie des TPE et PME ». Le code des Marchés Publics est, aujourd'hui, résolument pro-PME. Le guide rappelle que l'Observatoire Economique de l'Achat Public (OEAP) se charge désormais de veiller sur la bonne application de cette démarche d'ouverture vers les PME. L'Ordre des Experts-Comptables souligne qu'il est représenté dans cette instance et qu'il suit les progrès accomplis. « Le Guide opératoire pour la réponse des PME à la commande publique réalisé conjointement avec le ministère de l'Economie et de l'Emploi et plus particulièrement avec la direction du Commerce, de l'Artisanat, des services et des Professions Libérales et l'Ordre des experts-comptables a vocation à être l'outil concret de référence de ces missions. Ce document est disponible au http://www.pme.gouv.fr/essentiel/vieentreprise/Guide_operatoire.pdf